

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : L'instituteur laïque. II. — Rapports des inspecteurs d'écoles, 1892-93 (Suite et fin), M. Vien. — Fable à mettre en prose : Le chat, la belette et le petit lapin. — **Partie pratique** : Instruction religieuse. — Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : Phrases détachées — II, Dictée : Les hirondelles — III, Dictée : Les Mille Îles. — Exercices d'invention et de rédaction. — Arithmétique : Problèmes. — Sciences physiques et naturelles : L'amidon. — L'instruction civique. — **Divers** : Poésie : L'Écolier. — Variétés. — Bulletin des sommaires : *Le Naturaliste Canadien*, *Bulletin des Recherches historiques*, *La Revue Nationale*, *La Revue Canadienne*, *Le Sténographe Canadien*, *La Revue du Rosaire*. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

## L'instituteur laïque

### II

L'Église s'oppose-t-elle à ce que les laïques entrent dans l'enseignement ? — Au contraire, elle encourage les personnes du monde qui se dévouent à la cause de l'éducation. Nous allons prouver cette assertion à l'aide de témoignages irréfutables.

Au mois de février 1881, les instituteurs laïques catholiques de la province de Québec adressèrent à NN. SS. les évêques le mémoire qui suit :

“ *Mémoire présenté par les instituteurs laïques catholiques de la province de Québec à leurs Seigneurs les Evêques de la dite*

*province, faisant partie du Conseil de l'Instruction publique.*

### NOS SEIGNEURS,

Il existe, contre les instituteurs laïques de cette province, un sentiment de malaise et de défiance d'autant plus regrettable qu'il semble s'accroître au lieu de disparaître.

A la fondation des écoles normales, plusieurs membres du clergé, malgré la haute approbation des Evêques, d'alors, étaient opposés à l'ouverture de ces établissements qui, dans leur opinion, devaient produire ici le même résultat qu'en Europe. Or, il arrive que ce résultat se fait encore attendre, et que les écoles normales, loin d'avoir donné au pays des impies et au clergé des ennemis, ont, au contraire, formé des instituteurs vraiment catholiques, dans la véritable acception de ce mot, et ont donné aux communautés religieuses et au clergé même plusieurs sujets marquants.

Dans le but de définir la position pénible et précaire de l'instituteur laïque et aussi afin de faire cesser le sentiment de malaise et de défiance qui existe contre lui, nous prenons la respectueuse liberté de soumettre à l'approbation de Vos Grandeurs les déclarations suivantes, qui sont l'expression de notre croyance à l'enseignement de l'Église catholique, notre mère, et celle de notre filial attachement à ses Pasteurs.

L'acte de cession du Canada à la Grande-Bretagne assure aux catholiques de ce pays le libre exercice de toutes les prérogatives de leur croyance.

Ces dispositions du traité de 1763 sont